

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE  
DU 12 mai 2023 à 18h30**

<u>Date :</u> <b>12/05/2023</b> <u>Date de convocation :</u> <b>05/05/2023</b> <u>Secrétaire de séance :</u> <b>BINET Noémie</b>	<u>Présents :</u> ANTHEAUME Laure, BALLEUR Frédéric, BINET Noémie, , FILONE DE NOISDENS Vahiré, BEQUIGNON Margaret, MOREAU Éric, LETURGEON Jonathan, MONTARU Christian, ROUSSEAU Fleur. <u>Absents :</u> GUENOT Benjamin donne pouvoir à MONTARU Christian, VIOLET Pierre-Alain donne pouvoir à ANTHEAUME Laure
---	---

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Décision du Maire.
2. Approbation du Compte Administratif 2022 - CCAS.
3. Approbation du Compte de Gestion 2022- CCAS.
4. Vote de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).
5. Cession de la parcelle du lotissement les Clos : lot n°7.
6. Cession de la parcelle du lotissement les Clos : lot n°8.
7. Cession de la parcelle du lotissement les Clos : lot n°10.
8. Cession de la parcelle du lotissement les Clos : lot n°11.
9. Création d'un emploi permanent.
10. Tableau d'ouverture de la mairie.
11. Questions et informations diverses.

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Noémie BINET est désignée pour remplir cette fonction.

Ajout à l'ordre du jour :

Création du Service Public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) en point N°11.

[Délibération n°2023-03-10](#)

Demande de subvention d'une habitante de la commune pour le projet Handicap Debout avec l'Association JEMAV en point N°12.

[Délibération n°2023-03-11](#)

1. Décision du Maire : Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.
2. Approbation du Compte Administratif 2022 – CCAS : Le Conseil Municipal, sous la présidence de Margaret BEQUIGNON, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du CCAS. Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Ce compte administratif présente un déficit de fonctionnement de : 3674,34 euros.

[Délibération n°2023-03-01](#)

3. Approbation du Compte de Gestion 2022 - CCAS : Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du CCAS, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

[Délibération n°2023-03-02](#)

4. Vote de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) : A l'unanimité des votants, le conseil municipal vote le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) pour un taux à 18.34%.

[Délibération n°2023-03-03](#)

5. Cession de la parcelle du lotissement les Clos : lot n°7 : A l'unanimité des votants le conseil municipal autorise la cession de la parcelle section ZD 246, parcelle de 672 m2 afin d'y construire une maison à usage d'habitation au profit de Monsieur Desvaux et Madame Meilhon. Précise que cette cession interviendra au prix de 33 600 € HT, et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente, ainsi que tous documents et formalités nécessaires à la régularisation de l'acte de vente et à sa publication au service de la publicité foncière, et si nécessaire à déléguer ses pouvoirs à Madame Fleur ROUSSEAU Fleur, en sa qualité de 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

[Délibération n°2023-03-04](#)

6. Cession de la parcelle du lotissement les Clos : lot n°8 : A l'unanimité des votants le conseil municipal autorise la cession de la parcelle section ZD 247, parcelle de 679 m2 afin d'y construire une maison à usage d'habitation au profit de Monsieur Dugué. Précise que cette cession interviendra au prix de 33 950 € HT, et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente, ainsi que tous documents et formalités nécessaires à la régularisation de l'acte de vente et à sa publication au service de la publicité foncière, et si nécessaire à déléguer ses pouvoirs à Madame Fleur ROUSSEAU Fleur, en sa qualité de 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

[Délibération n°2023-03-05](#)

7. Cession de la parcelle du lotissement les Clos : lot n°10 : A l'unanimité des votants le conseil municipal autorise la cession de la parcelle section ZD 259, parcelle de 735 m2 afin d'y construire une maison à usage d'habitation au profit de Monsieur Sandret et Madame Menard. Précise que cette cession interviendra au prix de 36 750 € HT, et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente, ainsi que tous documents et formalités nécessaires à la régularisation de l'acte de vente et à sa publication au service de la publicité foncière, et si nécessaire à déléguer ses pouvoirs à Madame Fleur ROUSSEAU Fleur, en sa qualité de 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

[Délibération n°2023-03-06](#)

8. Cession de la parcelle du lotissement les Clos : lot n°11 : A l'unanimité des votants le conseil municipal autorise la cession de la parcelle section ZD n°249 de 660 m2 afin d'y construire une maison à usage d'habitation au profit de Monsieur et Madame MOLINA. Précise que cette cession interviendra au prix de 33 000 € HT, et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente, ainsi que tous documents et formalités nécessaires à la régularisation de l'acte de vente et à sa publication au service de la publicité foncière, et si nécessaire à déléguer ses pouvoirs à Madame Fleur ROUSSEAU Fleur, en sa qualité de 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

[Délibération n°2023-03-07](#)

09. Création d'un emploi permanent : A l'unanimité des votants le conseil municipal décide à compter du 12 mai 2023 de créer un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour exercer la fonction de secrétaire de mairie.

[Délibération n°2023-03-08](#)

10. Horaires d'ouverture de la mairie au public à compter du 14 juin 2023 : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte les horaires d'ouverture de la mairie au public comme suit : les lundis et jeudis de 8h à 12h45 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h à 12h45 et de 13h30 à 18h

[Délibération n°2023-03-09](#)

11. Création du Service Public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte de créer un service public de la DECI. De réaliser des conventions avec les propriétaires de PEI privés et de réaliser la convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation à titre gratuit du logiciel pour la gestion des points d'eau incendie appartenant au Service Départemental D'incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS 41).

Délibération n°2023-03-10

12. Demande de subvention d'une habitante de la commune pour le projet Handicap Debout avec l'Association JEMAV : A l'unanimité des votants le conseil municipal accepte d'attribuer une subvention de 50 euros à l'Association JEMAV pour accompagner deux étudiantes de psychomotricité à l'Institut de Formation d'Orléans dans leur projet solidaire au Togo.

Délibération n°2023-03-11

Questions et informations diverses :

Asept : Atelier mémoire programmé dès le mois d'octobre

Formation défibrillateur : pas assez d'inscrit la fois précédente – formation disponible avec la Croix Rouge

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.**

### ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées **le 12 mai 2023** a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,  
L. ANTHEAUME

